



Mais que fait le Parc **POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?**

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : PLUS QU'UNE OBLIGATION, UNE NÉCESSITÉ



La transition énergétique est un enjeu mondial qui se traduit, avant tout, par une démarche de sobriété. C'est en limitant nos besoins que nous réduirons notre empreinte écologique.

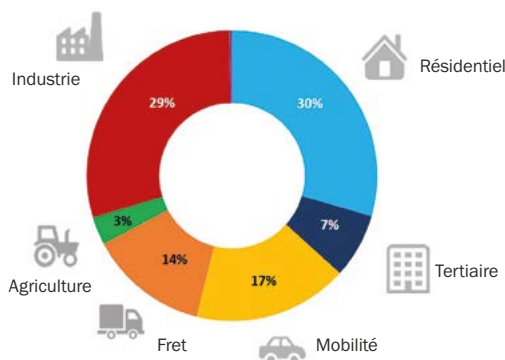
La transition énergétique s'articule autour de 3 volets :

- La sobriété énergétique en consommant le moins possible ;
- L'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés ;
- Le développement des énergies renouvelables pour limiter notre dépendance aux énergies fossiles.

Le Parc de l'Avesnois travaille au quotidien à cette transition en se basant sur les atouts et ressources de son territoire et en mobilisant les dispositifs permettant de faciliter sa mise en oeuvre.

En 2015, à l'occasion de la COP21, la France s'est engagée à augmenter de 23% la part des énergies renouvelables, à atteindre 40% de production d'électricité d'origine renouvelable d'ici 2030 et à réduire de 40% ses émissions de CO₂.





Répartition de la consommation énergétique (7150 GigaWatt/an) du territoire Sambre-Avesnois



Le territoire consomme 7150 GWh/an (1GWh = 1 million de KiloWatt)
et produit 450 GWh/an d'énergie renouvelable soit **6,6%** de sa consommation.

QUELQUES chiffres

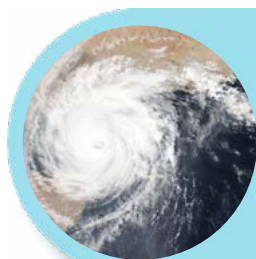
- > En France **13,1 %** de la consommation finale brute provient des énergies renouvelables en 2020.
- > **9%** du budget des ménages français dédiés à l'énergie en 2019.
- > **4,7** tonnes de CO₂ sont émises par chaque habitant en 2019, soit 2 millions de km en TGV.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
passe par une baisse de la consommation

LES ENJEUX...

Pourquoi modifier nos modes de production et de consommation d'énergie ?

La transition énergétique implique l'utilisation rationnelle et efficace de toutes les ressources pour adopter un nouveau modèle économique et social qui renouvelle nos façons de produire, de consommer, de travailler, de vivre ensemble.



CLIMAT

Pour lutter contre le dérèglement climatique en réduisant nos émissions de CO₂.



SANTÉ

Pour améliorer la qualité de l'air en extérieur, favorisons par exemple la mobilité douce. En intérieur, utilisons des matériaux biosourcés, des produits écologiques lors des rénovations de bâtiments.



AUTONOMIE

Pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles, développons les énergies renouvelables en mobilisant, de façon respectueuse nos ressources locales (bois, ensoleillement, déchets verts).

ÉCONOMIE CIRCULAIRE



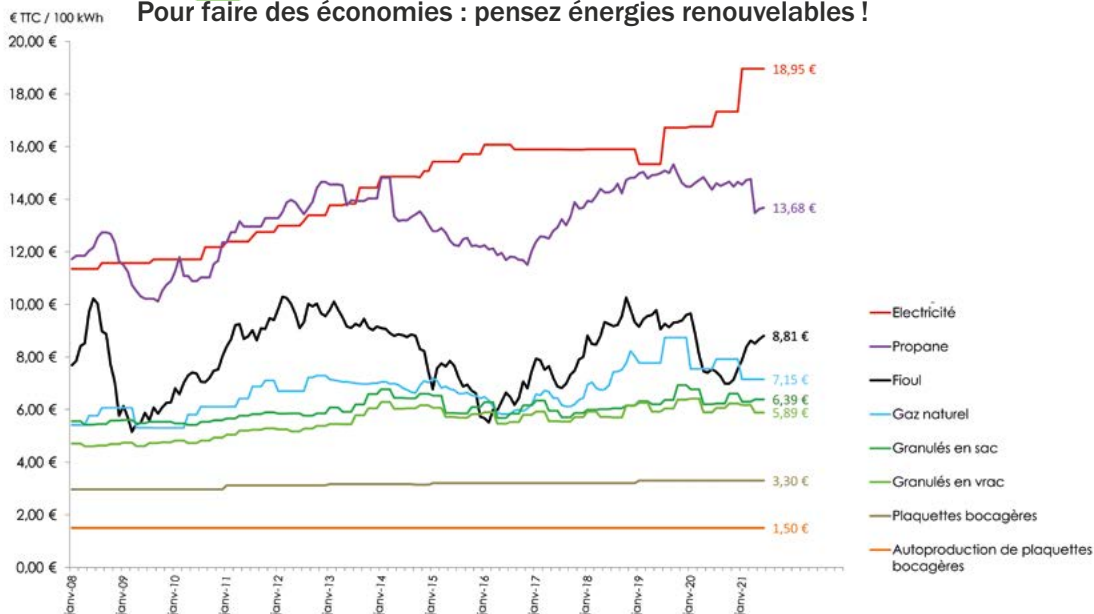
Pour favoriser l'emploi local. Les déchets des uns deviennent les ressources des autres (isolants issus du recyclage, valeur économique du bois issu du bocage, valorisation des déchets avec de petites unités de méthanisation).

BUDGÉTAIRE



Pour réduire nos factures énergétiques.

Pour faire des économies : pensez énergies renouvelables !



Evolution mensuelle du prix des énergies pour un ménage en euro TTC pour 100 kWh de consommation, source : SOeS base de données Pégase

QUELS SONT NOS OBJECTIFS ?

Les objectifs de la Charte du Parc

La transition énergétique fait partie des enjeux du territoire, elle est de plus en plus présente dans toutes les actions du Parc.

En adoptant **la Charte du Parc (2010-2025)**, l'État, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, les 4 intercommunalités du territoire et les 140 communes membres du Syndicat mixte du Parc, se sont tous engagés à :

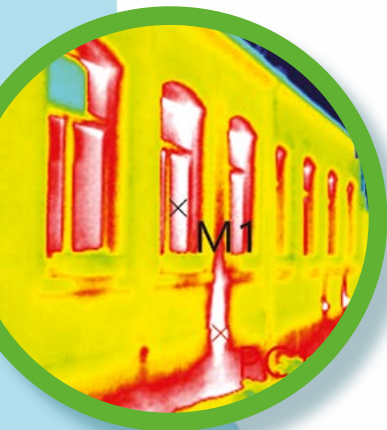
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre : logements, transports, énergies renouvelables
- Sensibiliser aux effets du changement climatique
- Développer une architecture innovante, écologique et durable
- Développer la filière bois du territoire





NOS ACTIONS

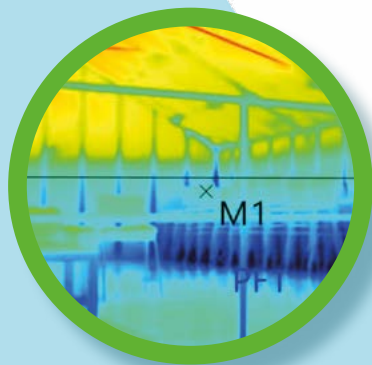
1/ Avec le Conseiller en Énergie Partagé faites des économies d'énergie !



Le coût de l'énergie est de plus en plus élevé et représente pour tous, particuliers et collectivités, une part importante du budget. Depuis 2018, le Parc de l'Avesnois et l'ADUS portent la **Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public (SIRPP)** qui a pour ambition de faire diminuer les factures énergétiques des collectivités et dans le même temps de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

A ce jour, **plus de 60 communes** sont parties prenantes de ce dispositif et bénéficient de l'accompagnement du Parc ou de l'ADUS qui se traduit par :

- Une analyse des factures énergétiques et un état des lieux du patrimoine, des modes de chauffage et d'éclairage.
- Un diagnostic énergétique précis de chaque bâtiment communal, réalisé à partir des consommations du bâtiment et d'une caméra thermique pour traquer toutes les déperditions de chaleur invisibles à l'œil nu.



- L'élaboration d'un rapport technique qui présente l'état des lieux, les conseils et préconisations pour réduire significativement les consommations et les solutions de financements.

A l'issue de cette analyse et selon le souhait de la commune d'entreprendre tout ou partie des travaux, le Conseiller en Énergie Partagé accompagne la collectivité dans la mise en œuvre de ces derniers : aide à la rédaction du marché public, conseil technique sur le choix des matériaux et des performances thermiques à atteindre, aide à la sélection des entreprises, recherche et montage de dossiers de subventions, suivi de chantier et vérification des objectifs initiaux. **Attention, vous devez faire appel à votre Conseiller en Énergie Partagé avant de réaliser les travaux, dans le cas contraire, il sera trop tard pour solliciter des financements !**

Contact : Julien Dubeaurepaire
Conseiller en Energie Partagé
julien.dubeaurepaire@parc-naturel-avesnois.com
Tél : 03 27 21 49 55



BON À SAVOIR

Pour adhérer à ce dispositif il en coûtera à la commune 1 euro par habitant/an. Mais la mise sera vite rentabilisée, avec en moyenne un retour de 8 euros par habitant.

NOS ACTIONS

2/ S'engager dans les énergies renouvelables

Il existe plusieurs sources d'énergies renouvelables : le soleil, le vent, l'eau, le bois, les déchets ...

Le bois énergie

En Avesnois, le bois du bocage est un élément incontournable en termes d'énergie renouvelable. Depuis 2007, le Parc naturel de l'Avesnois n'a de cesse de développer la filière « bois énergie ». Le principe est simple : laisser pousser les haies pour y accueillir la biodiversité et, tous les 15 ans, les couper et transformer le bois en plaquette pour alimenter les chaufferies « bois énergie ». **A ce jour, 55 chaufferies sont en activité sur le territoire du Parc.**

Cette filière « gagnant gagnant » permet de préserver les haies pour lutter contre l'érosion des sols, accueillir la biodiversité, mais aussi de donner une valeur économique à la haie en vendant, en circuit court, le bois transformé en plaquette. A ce jour 350 km de haies sont ainsi valorisés grâce à ce dispositif.

Au regard de l'augmentation du coût des énergies fossiles, le bois énergie devient une solution de plus en plus compétitive. (voir graphique page 5)

Et si votre toiture produisait de l'énergie ?

Vous êtes tenté d'installer une centrale photovoltaïque sur un ou plusieurs bâtiments ? Mais comment vous y prendre ? Est-ce rentable ?

Autant de questions pour lesquelles le Parc de l'Avesnois peut vous aiguiller.

Depuis le lancement du cadastre solaire en 2020, 6 centrales communales ont vu le jour, 4 sont en projet.

Découvrez le potentiel solaire de votre toiture :
<https://parc-naturel-avesnois.insunwetrust.solar/>



Dans un premier temps les techniciens du Parc (Conseiller France Renov pour les particuliers ou chargé de mission énergie pour les collectivités) étudieront votre projet et réaliseront une étude de dimensionnement afin de définir la taille de la centrale pour répondre à vos besoins.

3 types de centrales photovoltaïques sont possibles :

- Une centrale en revente totale
- Une centrale en autoconsommation pour alimenter un seul bâtiment
- Une centrale en autoconsommation pour alimenter plusieurs bâtiments

En autoconsommation, il est préconisé que le projet fournisse au minimum 80% des besoins.

Et l'hydroélectricité ?

Conscient des nombreux cours d'eau du territoire, le Parc accompagne les communes qui souhaitent utiliser leur moulin pour produire de l'électricité. C'est le cas notamment des communes de Maroilles et Felleries.

L'enjeu est de concilier écologie et production énergétique. Pour cela des études sont en cours pour permettre de rétablir la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau, tout en permettant une production hydroélectrique des ouvrages.

Si le moulin de Maroilles produisait de l'électricité il fournirait l'équivalent de la consommation annuelle de 60 foyers !

Contact : Melvin Deljehier
Chargé de mission Transition énergétique
melvin.deljehier@parc-naturel-avesnois.com - Tél : 03 27 21 49 51



NOS ACTIONS

3/ Le Parc au cœur de la stratégie de transition énergétique de l'arrondissement

Tout a commencé en 2015 quand le Parc et le SCoT Sambre-Avesnois ont répondu à l'appel à projet du ministère de l'environnement « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV).

Au-delà du label octroyé, c'est 2 millions d'€ qui ont été attribués au territoire permettant de financer 12 projets d'efficacité énergétique portés par des collectivités (éclairage public, chaudière bois énergie...). Aujourd'hui, le Parc est engagé avec ses partenaires dans plusieurs contrats et dispositifs :

- Le « Contrat de Transition Ecologique et Solidaire » (CTES).
- Le « Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois et de la Thiérache » (PACTE SAT)
- Le « Contrat d'Objectifs Territorial pour l'amplification de la Troisième Révolution Industrielle » (COTTRI) qui a permis de mobiliser une enveloppe initiale de 450 000€ sur la période 2018-2022. Le COTTRI est porté par le SCoT Sambre-Avesnois et coanimé par l'ADUS et le Parc en fonction des thématiques. Considéré comme un véritable « booster », le COTTRI doit répondre à des objectifs ambitieux autour de 9 thématiques : performance énergétique du bâti, mobilité durable, adaptation au changement climatique, développement des énergies renouvelables, urbanisme durable, économie circulaire, qualité de l'air, innovation...



En plus des 450 000€ ce contrat permet d'avoir un effet levier et de mobiliser des enveloppes complémentaires pour les porteurs de projets de transition énergétique qui n'auraient peut-être pas vu le jour sans cet accompagnement !

NOS ACTIONS

4/ France Rénov' : Le service public pour mieux rénover mon habitat.



Vous avez des questions sur la rénovation énergétique de votre logement ? Vous cherchez des conseils sur la nature des travaux à réaliser et les aides dont vous pouvez bénéficier ?

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les 4 intercommunalités (3CA, CCPM, CCSA, CAMVS) se sont dotées de deux conseillers France Rénov', l'un dans les locaux de la CAMVS, l'autre accueilli dans les locaux du Parc naturel régional de l'Avesnois. L'idée est de compléter le service apporté par l'opérateur SOLIHA qui accompagne les personnes éligibles aux aides de l'ANAH dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux ». Par ailleurs, les conseillers France Rénov' renseignent et accompagnent l'ensemble des habitants et propriétaires bailleurs ou les orientent, le cas échéant, vers SOLIHA ou un autre service d'accompagnement adapté. Toute personne intéressée par ce service peut contacter par mail ou téléphone le conseiller et peut le rencontrer sur rendez-vous. Des permanences hebdomadaires sont assurées sur chaque intercommunalité.

Intercommunalité	Jours des permanences	Coordonnées pour prise de RDV
CAMVS	Mardi après-midi,	03 27 53 08 42
	Mercredi matin, Vendredi matin	habitat@amvs.fr
CCPM	Lundi après-midi	07 50 72 00 20
CCSA	Jeudi après-midi	marie-alice.canonne@parc-naturel-avesnois.com
3CA	Vendredi matin	

Contact : Marie-Alice Canonne - Conseillère France Rénov'
marie-alice.canonne@parc-naturel-avesnois.com Tél : 07 50 72 00 20

NOS ACTIONS

5/ Expérimenter pour faire des habitants des alliés

Avec Planet'quiz, projetez-vous en 2030

Avec son **jeu de cartes Sneakyparc**, le Parc encourage les citoyens à changer leurs habitudes et leurs pratiques pour un monde plus responsable. Durant une heure, les participants sont plongés dans une conférence interactive : **Planet'quiz**. Ils suivent la journée d'un habitant de l'Avesnois en 2030 et découvrent l'impact de leurs gestes réalisés en 2020.

Sneakyparc.

14 cartes mission,
14 gestes simples,
pour changer le
monde en mieux.

Si vous souhaitez accueillir un Planet'quiz sur votre commune, dans votre structure, n'hésitez pas à nous contacter.

Contact : Marc Grzemski

Animateur éducation-sensibilisation

marc.grzemski@parc-naturel-avesnois.com Tél : 03 27 21 49 56

100% éco conduite = 10 % d'économie de carburant



Le Parc de l'Avesnois engage l'Avesnois sur la neutralité carbone liée à la mobilité.

Pour y parvenir, le Parc propose de travailler avec les entreprises et collectivités du territoire. Le but est d'équiper d'un boîtier connecté le véhicule personnel de chaque collaborateur. Ce boîtier offre à chaque conducteur un coaching individualisé en éco conduite et des conseils pour faire des économies de carburant.

Contact : Fabio Sanfilippo

Chargé de mission Mobilité

fabio.sanfilippo@parc-naturel-avesnois.com - Tél : 03 27 14 90 80

NOS ACTIONS

6/ Les PLU(i) : la transtion énergétique, un enjeu partagé

Dans les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLU(i)) la transition énergétique est un enjeu mis en avant par les communes et intercommunalités, notamment pour inciter au développement des énergies renouvelables, tout en s'appuyant sur les ressources du territoire. Plus globalement, le Parc a accompagné les communes et intercommunalités dans l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment dans la prise en compte des enjeux environnementaux.

On recense plusieurs préconisations. Tout d'abord en termes de construction, en **priviliégiant l'architecture bioclimatique**, qui tient compte de l'ensoleillement et des vents dominants, comme le faisaient nos aînés !

Pour une meilleure mobilité et pour diminuer les déplacements, le but est de **favoriser les constructions à proximité des équipements existants**. De plus, pour **réduire l'impact de la voiture** dans l'espace public, un effort est demandé pour mutualiser les stationnements. Dans le même temps, des voiries partagées seront privilégiées dès qu'un lotissement sera créé.

Les PLUi encouragent le recours aux énergies renouvelables et les rénovations énergétiques, et ce, sans porter préjudice à l'identité architecturale de l'Avesnois.

Contact : Lise De Baere
Chargée de mission Urbanisme
lise.debaere@parc-naturel-avesnois.com
Tél : 03 27 14 90 87



VOS INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS



Melvin Deljehier
Chargé de mission Transition énergétique
melvin.deljehier@parc-naturel-avesnois.com
Tél : 03 27 21 49 51



Julien Dubeaurepaire
Conseiller en Energie Partagé
julien.dubeaurepaire@parc-naturel-avesnois.com
Tél : 03 27 21 49 55



Fabio Sanfilippo
Chargé de mission Mobilité
fabio.sanfilippo@parc-naturel-avesnois.com
Tél : 03 27 14 90 80



Contact : Marie-Alice Canonne
Conseillère France Rénov'
marie-alice.canonne@parc-naturel-avesnois.com
Tél : 07 50 72 00 20



*«Pour moi
la transition
énergétique
c'est déve-
lopper les
énergies
renouvelables
en s'appuyant
sur les atouts
du territoire»*

Benoît Wascot
Vice-président en
charge de la transi-
tion énergétique et
Président du COTTRI
Sambre-Avesnois

Merci à l'ensemble des collectivités, institutions, organismes, associations... mobilisés, auprès du Parc, pour mettre en œuvre l'ensemble de ces actions.

En particulier, merci, à l'ADEME, l'ADUS, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, le Scot Sambre-Avesnois, les services de l'Etat, la Banque des territoires, le CD2E, les AAAT, le CIBE, éner'éthique, l'OFB, l'UICN, la MACIF, le Forum des sciences, l'Europe, ... Merci à tous !



**Parc naturel régional de l'Avesnois**
33, route de Taisnières
59440 Marbaix
Tél : 33 (0)3 27 14 90 80
contact@parc-naturel-avesnois.fr
parc-naturel-avesnois.fr

Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier de la Région Hauts-de-France, du Département du Nord, de l'Etat Français, des EPIC et communes du territoire.



Livret d'information du Parc naturel régional de l'Avesnois

Numéro ISSN : 2498-1893 - **Conception et Conduite d'opération :** Syndicat mixte du P.N.R. de l'Avesnois
Éditeur : Syndicat mixte du P.N.R. de l'Avesnois - **Coordination :** Syndicat mixte du P.N.R. de l'Avesnois
Directeur de publication : Guislain Cambier - **Directeur de rédaction :** Yvon Brunelle - **Coordinateur :** Hélène Bertaux - **Rédaction :** Parc naturel régional de l'Avesnois - **Photos :** Samuel Dhote - Grégory Smelinckx - Olivier Delvaux - Parc de l'Avesnois (Marc Grzemski - Héliène Bertaux - Matthieu Franquin - Jérémie Trannoy) - **Conception graphique :** Elf Communication (Elfride Henniaux) - **Réalisation, mise en page :** Parc naturel régional de l'Avesnois.

Livret d'information du Parc
de l'Avesnois - Février 2022

